



Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix
délibérantes :

--

Conseillers représentés :

8

Total votants :

53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 12 décembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise KORZCENIUK, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marcel BARGEON à Olivier CHAMBON
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD
Daniel BALISONI à Didier CORNET
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER
Farida LAÏD à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, André IMBERDIS, Michel COUPERIER, Alain CHASSAGNE, Carine BRODIN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET SPANC

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,
Vu l'instruction M49 pour le budget SPANC,
Vu la délibération 20190411-39 du 11/04/2019 approuvant le budget primitif 2019,
Vu la délibération 20190912-08 du 12/09/2019 approuvant la décision modificative n°1 du budget SPANC,
Vu la délibération 20191105-03 du 05/11/2019 approuvant la décision modificative n°2 du budget SPANC.

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications et ajustements budgétaires de fin d'année, notamment au chapitre 011 en lien avec le « remboursement de frais de personnel », tels que détaillés ci-dessous.

Ayant entendu l'exposé qui précède,
 Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative n°3 telle que figurant ci-dessous :

Fonctionnement, dépenses

Chapitre	Montant en euros
011 'Charges à caractère général'	23 000,00 €
62871 'Rembt de frais à la collectivité de rattachement'	23 000,00 €
.67 'Charges exceptionnelles'	-23 000,00 €
6742 'Subventions exceptionnelles d'équipement'	-23 000,00 €
TOTAL EN EUROS	0,00 €

TOTAL VOTANTS : 53	Conseillers présents : 45	Représentés : 8	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53	Pour : 53	Contre :	
Abstention :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

